



**Municipalité**  
de Saint-Damien

## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue à 19 h 30 le mardi 20 juin 2023, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

### Dérogation mineure numéro 2023-110

**7556, chemin Hénault**

---

Emplacement

**Lot 5 859 601, Cadastre du Québec**

---

Lot visé

### Objet de la dérogation :

La demande est à l'effet de régulariser l'implantation d'un garage existant avec empiétement dans la marge latérale gauche :

- avec une implantation du coin arrière droit du garage à 1,21 mètre de la ligne droite, au lieu de 1,5 mètre et donc une dérogation de 29 centimètres.

### Disposition réglementaire affectée :

Règlement de zonage n° 753, articles 4.1.5

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Les séances du conseil sont tenues de façon hybride, c'est-à-dire à la fois en présentiel et virtuel. Pour assister à la séance de façon virtuelle vous devez, le jour de la séance, vous rendre sur le site Internet de la municipalité ([www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)) et dans les liens rapides, sélectionnez « séances du conseil ». Cliquez ensuite sur le lien correspondant à la rencontre dans le calendrier des rencontres ordinaires.

Vous pouvez également nous transmettre vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse [urbanisme@st-damien.com](mailto:urbanisme@st-damien.com) ou par courrier à l'adresse 6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0 avant le 19 juin 2023 à 16 h 30.

Donné à Saint-Damien, ce 5 juin 2023.

Hugo Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

DÉROGATION MINEURE – 2023-110  
7556, CHEMIN HÉNAULT

Je, soussigné, Hugo Allaire, directeur général et greffier-trésorier, déclare que l'avis public ci-annexé a été dûment publié le 5 juin 2023, en affichant une copie au bureau municipal, aux dépanneurs le Rendez-vous et des Brises, au Marché Métro ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

Donné à Saint-Damien, ce 5 juin 2023.



Hugo Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier